

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	101 (1956)
Heft:	5
Artikel:	Le colonel F. Feyler au service de la défense spirituelle de la Suisse pendant et au lendemain de la première guerre mondiale
Autor:	Rapp, G.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-342738

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En honorant la mémoire du colonel-divisionnaire Lecomte, notre revue honore celle d'un homme à laquelle notre armée doit beaucoup.

Major Eddy BAUER

N. B. — Les citations que nous faisons des œuvres du colonel-divisionnaire Lecomte sont extraites de :

- *La campagne d'Italie en 1859. — Relation historique et critique.*
— Imprimerie Corbaz et Rouiller fils, Lausanne, 1859-1860.
 - *La guerre des Etats-Unis d'Amérique ; rapport au Département fédéral suisse.* — Charles Tanera, éditeur, Paris, 1863.
 - *Relation historique et critique de la guerre franco-allemande en 1870-1871.* — Vol. I et II : Charles Tanera, éditeur, Paris, 1872-1873, vol. III et IV, H. Georg, libraire-éditeur, Genève et Bâle, 1874.
-

Le colonel F. Feyler au service de la défense spirituelle de la Suisse pendant et au lendemain de la première guerre mondiale

(Quelques extraits)

Nul n'eût mieux compris que le colonel Feyler la nécessité d'«Armée et Foyer», que la deuxième guerre mondiale fit naître chez nous des expériences de la première. L'ampleur des sacrifices imposés aux belligérants de 1914-1918, et les premiers développements de la guerre totale, exigèrent des gouvernements de grands efforts pour maintenir le moral de leurs peuples. La conviction de mener une «guerre juste» devint nécessaire aux civils qu'embrigadait l'effort collectif. Le conflit entre l'Entente et les Empires centraux prit dès le début et de plus en plus cet aspect idéologique qu'on reconnaît maintenant à toutes nos guerres «révolutionnaires» du XX^e siècle.

Ecrivain militaire d'une large culture, le colonel Feyler était porté par la pente naturelle de son esprit à s'intéresser à tous les aspects multiples du grand drame qui se jouait

autour de la Suisse neutre. Le problème de la neutralité traditionnelle dans ses rapports avec la souveraineté de la Confédération et la liberté d'opinion du citoyen, celui des droits naturels et constitutionnels des Confédérés face aux pleins pouvoirs du Conseil fédéral, lui paraissaient aussi dignes d'un chroniqueur militaire que l'étude de la situation stratégique de la Suisse au milieu du conflit armé : ils affectaient directement la santé morale de la nation, fondement de sa défense.

Il professe fièrement les convictions démocratiques qui étaient censées mettre ses compatriotes à la pointe du progrès politique de leur temps.

Ce que l'on a appelé l'âme suisse, écrit-il, se dégage peu à peu d'elle-même du chaos des événements, cette âme qui puise sa force et son espérance non dans la contemplation des trônes attardés, mais dans le rude terroir des souverainetés populaires¹.

Comme chez beaucoup de ses Confédérés romands, la politique de neutralité armée suscite en lui de vives réactions lorsqu'elle menace d'embastiller les consciences individuelles et de miner la conscience nationale elle-même.

...La neutralité n'est pas une solution universelle. Elle n'est qu'un moyen dont l'Etat se sert pour exister, s'il lui garantit l'existence mieux qu'un autre, mais qu'il répudie s'il ne la lui garantit pas. Il faut d'abord être indépendant de ses résolutions, ce qui signifie du choix de ses moyens d'existence. La neutralité n'intervient qu'en seconde ligne, c'est-à-dire dans la liste des moyens.

Seulement, pour que la nation ne soit pas prise au dépourvu à la minute de ce choix, comme cela aurait été le cas de la Suisse pendant les six premiers mois de la guerre, et peut-être encore aujourd'hui, il faut que la nation sache « ce qu'elle se veut », comme on dit dans les campagnes vaudoises. En ceci surtout réside le danger de la fausse notion de neutralité régnante en Suisse, qu'elle dispense les Suisses de réfléchir aux devoirs et aux obligations de la Confédération vis-à-vis d'elle-même. S'imaginant que la neutralité répond à tout, alors que telle circonstance peut surgir où elle ne répondrait à rien, on se croit dispensé de se mettre au clair sur la raison d'être de la Suisse, et sur ce qui doit inspirer sa politique internationale. Si bien

¹ *La crise politique suisse pendant la guerre*, p. 51.

qu'au moment où la dite circonstance, indépendante de notre volonté, nous imposerait un choix qui sorte de la neutralité devenue inefficace, nous serions incapables de nous y résoudre. La Suisse allemande tirerait à hue, la Suisse welsche à dia, et nous nous condamnerions à mort ou par héroïsme de neutralité, dans la première supposition ci-dessus, ou par inanition, dans la seconde, ou par guerre civile si chacun s'en tient à ses préférences. On peut désirer des fins plus glorieuses².

La censure de la presse exercée par l'autorité militaire lui paraît pleine de dangers. Soucieux de nettes distinctions entre le militaire et le civil pour le plus grand bien de l'un et de l'autre, il écrit :

Il y a deux éléments à envisager dans la censure : l'élément militaire et l'élément politique. Que le premier relève de l'état-major, rien de plus naturel. C'est à l'état-major de prévenir des divulgations qui seraient de nature à nuire à l'action militaire. On peut ajouter que cette censure-là trouvera les citoyens et la presse volontiers disposés à se soumettre à ses décisions, parussent-elles injustifiées à qui n'en saisit pas la portée.

L'élément politique ne devrait pas relever de l'état-major, cela dans l'intérêt de celui-ci comme dans l'intérêt de la censure. Il devrait dépendre du Département politique, ou du Département de justice et police directement, soit de l'autorité exclusivement civile.

L'état-major y trouverait un grand avantage. On ne lui imputerait pas la responsabilité de décisions parfois extrêmement délicates, discutables au regard de la Constitution et du droit public, et qui ne peuvent que nuire au prestige qui lui est indispensable dans sa mission de direction militaire. La censure elle aussi y trouverait un avantage. Les militaires ne sont pas des hommes de loi ; ils représentent la force. Comment leur demandera-t-on de trancher des questions de droit et de libertés publiques ? Leur principe est celui de la discipline ; ils n'ont pas à en connaître un autre. Le principe de la société civile est la liberté des opinions. On voit les conséquences et les répercussions de la confusion. La censure en souffre, et l'état-major en souffre davantage.

Il ne faut pas confondre ce qui est le gouvernement et ce qui est moyen à la disposition du gouvernement pour l'exécution de sa politique internationale. L'armée est principalement ce moyen, et elle doit être entièrement libre dans l'exécution des missions que

² Ibid., p. 17 *sq.*

le gouvernement lui impose. Mais elle ne doit pas sortir de ce qui appartient à son rôle d'exécutrice, elle n'a pas à être le gouvernement lui-même. L'organisation de la censure n'a peut-être pas tenu un compte suffisant de cette distinction essentielle, qui, observée, aurait empêché probablement plus d'un malentendu³.

Feyler a déjà fort bien vu qu'une information bien comprise est garante d'un esprit public sain et d'une solide défense nationale :

On ne doit pas prendre à la légère l'opinion publique ; elle est un instrument délicat qui ne se manie pas à l'aide de formules et de règlements arrêtés par un service d'état-major, même le plus consciencieux ; il y faut un tact infini, autant que pour commander une armée. Aussi, avant d'entraver la presse dans ses fonctions d'informateur et généralement de guide de l'opinion publique, il convient toujours de se demander si le pire remède n'est pas l'imposition du silence. Mieux vaut la publication d'un renseignement erroné que les légendes nées de l'absence de renseignements. Contre celles-ci, la censure est désarmée ; tandis que l'erreur publiée peut être corrigée par une rectification...

Les interdictions formulées par l'autorité militaire restent néanmoins légitimes, à titre d'habitude à créer dans un domaine qui peut devenir essentiel. Il est clair que le jour où la Suisse entrerait en guerre, et où, par conséquent, les mesures pourraient être utilement prises qui empêcheraient des indiscretions, il deviendrait indispensable que celles de la presse ne trahissent pas les intentions des chefs. Ici, les intérêts futurs de la défense nationale sont en jeu. La censure est fondée à intervenir⁴.

Le moral de la nation face aux dangers qui l'entourent puisera sa force dans une ferme appréciation de ces dangers mêmes. A ce propos, il est intéressant de trouver sous la plume de Feyler des arguments qui ne dépareraient pas un plaidoyer actuel en faveur de la défense du Plateau.

...Distinguons deux cas :

Une armée suisse livrée à ses seules ressources, n'ayant d'autre base que son propre territoire, et se réfugiant dans les Alpes, conformément à l'opinion populaire signalée ;

³ Ibid., p. 8 sq.

⁴ Ibid., p. 50.

Une armée suisse secondée par un voisin, élément par conséquent des opérations stratégiques de celui-ci.

Dans le premier cas, l'observation de Jomini sur le massif montagneux que l'ennemi se contente de masquer comme une forteresse conserve toute sa signification. Il en tire même une plus grande des exigences du ravitaillement centuplées depuis l'époque napoléonienne. Inutile dans le cas d'un duel de l'est et de l'ouest de troubler l'armée suisse dans son refuge ; il n'y a qu'à l'y laisser périr de faim et de misère. Ce ne sera pas très long. Qu'on divise le nombre des rations en magasin par celui des estomacs auxquelles elles sont destinées, on obtient le nombre approximatif des journées à l'échéance desquelles la capitulation ne pourra plus être reculée. La durée serait un peu plus grande dans l'hypothèse de l'armée faisant face au sud et ayant le Plateau derrière elle que dans celui de l'armée face au nord et privée de toute base de ravitaillement un tant soit peu profonde. Mais le résultat restera le même ; l'armée suisse ne retrouvera quelque valeur qu'en sortant de son refuge pour affronter son ennemi dans le bas-fond. Elle n'aura pas d'autre alternative : ou périr sans utilité ni gloire sur les sommets, ou en descendre et retrouver l'espace en perçant la ligne adverse qui le bloque au débouché des défilés. Mais la guerre européenne a surabondamment démontré que cette dernière opération ne pouvait être confiée à des effectifs limités, démunis des engins puissants qui seuls autorisent son succès.

Plus intéressant est le cas d'une armée fédérale qui serait secondée par un de ses voisins belligérants et occuperait les Alpes à titre de coopération à une manœuvre d'ensemble. Il pose la question capitale : les nouveaux armements et les procédés tactiques qui en sont résultats seconderont-ils le défenseur plus que l'assaillant des massifs montagneux ?

Théoriquement on serait porté à répondre que non, en alléguant plusieurs raisons.

D'abord, comme dans le cas précédent, il faut tenir compte des exigences du ravitaillement, le ravitaillement en munitions surtout. Le poids de projectiles dont les armées ont besoin est devenu formidable, alors que les moyens de transport et les communications sont moins développés sur la montagne qu'à la plaine. On se rendra compte de la portée de cet argument si l'on songe qu'en raison du débit des pièces d'artillerie, entre autres, la consommation des munitions n'a de limite matérielle que la capacité de fabrication de l'arrière. La solution du ravitaillement réside en conséquence dans l'emploi des moyens de transport. A la plaine, on peut utiliser les moyens automobiles à grand rendement, capables de circuler à travers champs. Plus on s'élève sur les montagnes, moins étendue devient cette utilisation.

L'adversaire d'en bas est ainsi, d'une façon générale, dans des conditions plus favorables que l'occupant du haut pays.

Secondement, dès qu'on s'élève vers les crêtes, au-dessus de la région des forêts, les positions ne peuvent plus être dissimulées. Ici encore, le défenseur des sommets est en moins bonne posture que l'assaillant qui, sur les contreforts inférieurs, dispose de vastes angles morts et de plus nombreux couverts. Des deux, le plus facilement repéré sera généralement le défenseur. D'autre part, l'aviation limite l'avantage que les positions de montagne retirent des vues étendues sur la plaine, alors que l'assaillant ne pouvait fouiller dans les profondeurs de la montagne. L'avantage subsiste, mais moindre qu'avant l'aviation.

Les progrès du tir courbe des obusiers secondé par l'observation des aviateurs créent des obstacles inédits à la circulation des troupes et des convois derrière les crêtes. Les bombardements aériens apportent aussi leur gêne.

Si le défenseur est chassé d'une ligne d'abri située à mi-pente, l'ascension lente le long de rampes dénudées l'expose longuement aux rafales de l'artillerie à tir rapide. Ce danger était à peu près nul autrefois.

Les inconvenients de la défense en cordon ne paraissent pas moins sensibles que par le passé, malgré la force de résistance acquise par les fronts tactiques. Si la percée se produit, l'arrivée à temps des réserves latérales ou échelonnées peut être favorisée quelque peu par des réseaux de routes meilleures, mais un matériel plus encombrant forme des convois bien plus longs, moins maniables et plus vulnérables.

Enfin, la durée des opérations réclame, du défenseur placé dans des conditions de subsistance pénibles, une endurance physique et morale infiniment supérieure à celle que la guerre de montagne lui imposait jadis. A cet égard, les troupes des régions basses sont privilégiées, disposant, à de légères distances, de cantonnements de repos qui permettent des relèves plus aisées et plus fréquentes.

En résumé, on est fondé à soutenir, semble-t-il, que dans l'ensemble, les conditions de la guerre ne sont pas plus favorables actuellement qu'en 1799 à la défense stratégique des massifs montagneux⁵.

S'il importe de ne pas se leurrer sur la vertu trop vantée de la défensive en montagne, il ne faut pas non plus négliger les aspects de l'évolution stratégique qui justifient le maintien de la neutralité armée, et même renforcent ses chances futures :

⁵ *La Suisse stratégique et la guerre européenne*, p. 30 sq.

...Toute la première phase de la guerre européenne, phase de la concentration des armées, prononce contre la croyance populaire d'une valeur stratégique spéciale à attribuer à la situation élevée de la Suisse au centre de l'Europe. Non seulement, les Alpes, pendant cette période, ne marquent aucune utilité pour l'un ni l'autre des belligérants, mais même l'utilisation d'une partie quelconque du territoire de la Confédération ne présentait pas un avantage décisif. Le facteur géographique apparaît dominé de beaucoup, comme il aurait dû l'être en 1799, par celui des effectifs, ainsi que par le facteur de la manœuvre ennemie et celui du but politique, auxquels s'ajoute maintenant celui des besoins industriels. Il convient d'insister sur le caractère inédit de ce dernier qui n'a plus son expression, comme à l'époque napoléonienne, dans le simple régime des armées vivant sur l'habitant, c'est-à-dire se nourrissant des produits du sol occupé, mais s'étend à la livraison aux troupes et aux états-majors des engins techniques sans précédent dont ils ont l'indispensable besoin et dont la fabrication吸orbe l'activité d'une zone de l'arrière étendue non seulement à la totalité du territoire national mais à de vastes contrées étrangères d'acquisitions commerciales. Jadis, la base d'opération était limitée aux confins du théâtre des opérations ; aujourd'hui elle se prolonge loin au-delà. On pourrait presque dire que, considérée au point de vue des ressources qu'elle doit fournir aux armées, elle n'a plus de limites que celles du globe terrestre industriel et commercial.

C'est assez dire, comme on l'a montré ci-dessus, que dans les conflits entre nations européennes, notamment les conflits de l'Est et de l'Ouest qui mettent aux prises des civilisations opposées plus encore que des peuples rivaux, donc des masses très considérables, l'importance stratégique relative du territoire suisse a diminué pendant le cours du dernier siècle. Il peut offrir des avantages de manufacture non indispensables, puisque pouvant être trouvés ailleurs, mais il est à peu près nul comme fournisseur des matières premières indispensables.

Une seconde diminution de valeur relative provient de la transformation du rapport des effectifs au terrain, rapport dont la différence est accrue par l'efficacité des nouveaux armements. Tandis que les dimensions territoriales sont restées constantes, les armées ont plus que quintuplé et sextuplé, en même temps que l'emploi d'armes de grande précision, à tir très rapide et à longue portée ajoutait à l'extension des fronts. Les armées des belligérants sont plusieurs fois celles de 1799, exigeant chacune des espaces plusieurs fois plus grands, et la Suisse occupe toujours la même surface sur le théâtre des opérations européennes.

Un troisième changement intéresse les buts politiques que se proposent les nations de l'Europe. Qui dit buts politiques dit aussi buts économiques. Il s'agit de faire vivre la nation sur l'espace cultivable qu'elle occupe et de l'y faire vivre selon les besoins développés par les découvertes scientifiques et l'aisance publique. Celles-ci ont conduit les peuples européens, bloqués dans les limites que leur a données la politique continentale des siècles passés, à jeter leurs regards sur les continents de moindre civilisation et de plus grandes surfaces et à y chercher de nouveaux territoires d'activité et de richesse. Les buts politiques de ces peuples sont dominés par les préoccupations transmaritimes...

...C'est à la mer surtout que regardent les buts politiques offerts actuellement aux réalisations stratégiques. De là cette conséquence, que, pour autant qu'il en est ainsi, la valeur stratégique du territoire helvétique subit encore une diminution en comparaison de ce qu'elle pouvait être pendant les siècles passés⁶.

Malgré, ou plutôt en raison des immenses changements que nous avons vécus depuis 1918, ces réflexions ne paraissent avoir rien perdu de leur actualité, non plus que cet essai de classification des divers courants antimilitaristes, qui au lendemain de la première Guerre mondiale préfiguraient ceux de 1956 :

Les antimilitaristes de Suisse sont de plusieurs genres. Leur détermination exige un classement.

On relève d'abord deux catégories fondamentales : celle des antimilitaristes à tendance politique et celle des antimilitaristes idéalistes.

Les *antimilitaristes à tendance politique* se recrutent généralement parmi les socialistes et constituent :

Le groupe des révolutionnaires, volontiers apparentés, dans le moment présent, aux communistes. Pour eux, l'armée est moins une sauvegarde vis-à-vis de l'extérieur qu'une protectrice de l'ordre légal à l'intérieur, donc un obstacle à l'action violente. Il leur plairait qu'il disparût.

Le groupe des convaincus de la fraternité internationale, plus particulièrement de la fraternité ouvrière qui suffira, pensent-ils, à écarter les risques de guerre. Ils demandent à la politique de mettre

⁶ Ibid., p. 44 sq.

la classe ouvrière à la place de la bourgeoisie. Elite directrice, elle garantira la paix.

Un troisième groupe, qui flotte entre les deux autres, est constitué par les purs politiciens pour lesquels l'antimilitarisme est un argument de propagande électorale, un moyen de marche à la conquête du pouvoir par appel aux suffrages des électeurs.

Les *antimilitaristes idéalistes* sont une secte plutôt qu'un parti. Le plus souvent leur opinion se fonde sur une interprétation biblique. Ils attendent de Dieu ce qu'ils ne sont pas disposés à faire eux-mêmes : protéger le pays. Chez eux, la prière remplace le canon. Ne leur dites pas qu'un stratège qui connaît son affaire sait que la victoire s'obtient plus aisément en dirigeant ses forces vers un secteur de moindre résistance. Cette considération est terrestre, et leurs yeux sont levés vers le ciel.

Comme l'autre catégorie d'antimilitaristes, la leur se subdivise en trois sous-classes :

Les pacifistes religieux de pure doctrine, des tolstoïciens adhérant à la théorie de la non-résistance au mal. Leur religion, disent-ils, est le christianisme intégral, plus vrai, plus conséquent avec lui-même que le christianisme courant.

En pendant avec eux, des pacifistes non religieux argumentent au contraire d'une sorte d'inaffabilité scientifique. Ils en appellent à l'évolution de l'humanité, à un perfectionnement constant de la nature humaine qui en serait au stade de la paix. Qu'on le reconnaissse et agisse en conséquence.

Enfin, des pacifistes plus raisonnables, mais pressés et peu portés à l'observation des faits. Ils admettent bien que le désarmement soit une entreprise internationale, mais il appartiendrait à la Suisse d'en donner le signal en prenant les devants. La Suisse serait un exemple que le monde suivrait avec admiration⁷.

Obligé, faute de place, de clore ici ce choix de citations, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur soucieux de l'état actuel des esprits au dernier ouvrage du colonel Feyler, *L'antimilitarisme en Suisse*. Il y trouvera maintes suggestions encore valables pour l'œuvre de redressement psychologique à laquelle il a le devoir de collaborer.

Lt.-colonel EMG G. RAPP

⁷ *L'antimilitarisme en Suisse*, p. 21 sq.